



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra **mardi, le 3 février 2015 à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **1620, rue Préfontaine** – dérogation visant à permettre le rehaussement de la hauteur de l'immeuble à 16,57 mètres, au lieu de 13,51 mètres et de 15,12 mètres, soit un écart à la norme respectivement de 3,06 mètres et de 1,45 mètre, et ce, malgré les dispositions apparaissant au plan A1-PRO joint à l'annexe du Règlement sur l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé au 1650, rue Préfontaine (01-333).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 13^E JOUR DE JANVIER 2015

Monsieur Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement